

CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance

ANNEXE 2-AEPE : Candidat individuel avec expérience professionnelle se présentant à l'EP1, EP2 et EP3

(Document à dupliquer si nécessaire et à envoyer au Rectorat par courrier accompagnée de toutes les pièces justificatives **avant le 31 mars 2023**)

Nom : Prénom : Date de naissance :

☐ J'ai de l'expérience dans deux contextes d'exercice professionnel, je joins tous les certificats de travail et justificatifs liés à ma situation.

☐ J'ai de l'expérience dans l'un ou l'autre des deux contextes d'exercice professionnel, je dois donc effectuer un stage complémentaire.

Le tableau ci-dessous est à renseigner et à retourner à la DEC accompagné de toutes les pièces justificatives.

Nom et adresse de l'établissement ou de la structure (obligatoire)		Type de structure	Période	Durée
Structures accueillant les enfants de moins de 3 ans		☐ EAJE ☐ AMA* ☐ Organisme agréé de service à la personne* ☐ Garde d'enfant à domicile ☐ Autre	Du :/...../..... Au :/...../.....	Total d'heures/semaine : Total d'heures/période :
		☐ EAJE ☐ AMA* ☐ Organisme agréé de service à la personne* ☐ Garde d'enfant à domicile ☐ Autre	Du :/...../..... Au :/...../.....	Total d'heures/semaine : Total d'heures/période :
		☐ EAJE ☐ AMA* ☐ Organisme agréé de service à la personne* ☐ Garde d'enfant à domicile ☐ Autre	Du :/...../..... Au :/...../.....	Total d'heures/semaine : Total d'heures/période :
Structures accueillant les enfants de moins de 6 ans		☐ École maternelle ☐ EAJE ☐ ACM	Du :/...../..... Au :/...../.....	Total d'heures/semaine : Total d'heures/période :
		☐ École maternelle ☐ EAJE ☐ ACM	Du :/...../..... Au :/...../.....	Total d'heures/semaine : Total d'heures/période :
		☐ École maternelle ☐ EAJE ☐ ACM	Du :/...../..... Au :/...../.....	Total d'heures/semaine : Total d'heures/période :

* Si l'un des stages s'est déroulé au domicile de l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou dans un organisme agréé de services offrant des prestations de garde d'enfant à domicile, les justificatifs relatifs à la qualification des maîtres de stage ou tuteur seront à produire (voir page 3 de ce document).

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat ne sera pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré.

(Conserver un double de cette attestation et de l'ensemble de vos justificatifs)

Nom : Prénom : Date de naissance :

**Attestation d'activités et de compétences acquises durant la période de stage
complémentaire (à compléter par le maître de stage ou tuteur et à joindre à l'ANNEXE
2-AEPE)**

(Document à dupliquer par structure)

– Structure ou établissement :

– Nom et prénom du maître de stage ou tuteur :

– PFMP réalisée du au

– Nombre d'heures réalisées par semaine : – Total d'heures réalisées sur la période :

1 / Accompagner le développement (auprès d'enfants de 0 à 3 ans) *

- ☐ Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte
- ☐ Adopter une posture professionnelle adaptée
- ☐ Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
- ☐ Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
- ☐ Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
- ☐ Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant

2 / Exercer son activité en accueil collectif (auprès d'enfants de moins de 6 ans) *

- ☐ Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
- ☐ Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
- ☐ Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- ☐ Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle

3 / Exercer son activité en accueil individuel*

- ☐ Organiser son action
- ☐ Négocier le cadre de l'accueil
- ☐ Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- ☐ Élaborer des repas

***Cocher les items concernés**

Le : À :

Signature et cachet du maître de stage ou du tuteur :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Qualification des maîtres de stage et tuteurs à joindre à l'ANNEXE 2-AEPE dans le cadre de la période de stage complémentaire

(Cocher les cases correspondantes et joindre les justificatifs demandés)

I / Pour les stages réalisés au domicile privé de l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou en maison d'assistants maternels, les conditions de recevabilité sont les suivantes :

☐ L'assistant(e) maternel(le) est agréé(e) par le Conseil départemental et assure l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans : copie de l'agrément en cours de validité et justificatif de l'accueil d'enfant depuis au moins cinq ans (certificats de travail, bulletin de paie...) à joindre à l'ANNEXE 2-AEPE

Et

☐ L'assistant(e) maternel(le) agréé(e) détient l'unité UP1 du CAP Petite enfance (arrêté du 22/11/2007) ; ou les unités UP1 et UP3 du CAP Accompagnant éducatif petite enfance (arrêté du 22/02/2017) ; **ou** est titulaire du diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture ou du diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants ; **ou** d'une certification figurant dans l'annexe VI de l'arrêté du 30 novembre 2020 modifié « dispenses d'épreuves » permettant de demander une dispense : copie du relevé de notes du CAP Petite enfance ou du CAP AEPE ou des diplômes et certifications mentionnés ci-dessus, à joindre à l'ANNEXE 2-AEPE

II / Pour les PFMP qui se déroulent auprès d'un organisme de service à la personne offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 6 ans, les conditions de recevabilité sont les suivantes :

☐ Les organismes de services à la personne pour la garde à domicile d'enfants de moins de 3 ans sont agréés : copie de l'agrément en cours de validité

Et

☐ Le professionnel tuteur est titulaire d'un CAP Petite enfance (arrêté du 22/11/2007) ou du CAP AEPE (arrêté du 22/07/2017) et a une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans le secteur de la petite enfance : copie du diplôme + justificatifs de cette expérience (certificats de travail, bulletins de paie...) **ou** le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau III : copie du diplôme + justificatifs de l'expérience professionnelle à joindre à l'ANNEXE 2-AEPE.